

Liste de la durée des cultures

L'utilisation de semences ou de plantons suisses est souhaitable. Si les semences et les plantons sont importés, il faut qu'au moins 80% de la croissance du légume récolté (poids frais) se déroule en Suisse. Les durées minimales de cultures doivent respecter la liste "durée de culture"

Lorsqu'une culture (fruit, légume et pomme de terre) ne figure pas sur la présente liste, il n'est pas nécessaire ni de justifier ni de contrôler que 80% de la croissance se déroule en Suisse.

Par principe, c'est l'exploitation qui assure que la durée minimale de culture soit respectée et que les informations figurent sur le journal des cultures (D 2.1G) ou sur le journal des récoltes (D 9.1). La date du semis, respectivement de la plantation (en cas d'utilisation de plantons) ainsi que la date du début de récolte doit être indiquée pour chaque culture (série).

Lors de son passage dans l'entreprise, l'inspecteur contrôle le respect de la durée de culture minimum pour les légumes figurant sur la présente liste, en se basant soit sur le journal des cultures (D 2.1G), le journal des récoltes (D 9.1) ou des documents équivalents.

Culture	Nom latin	Temps minimal de culture	Période critique
Rampon / Mâche	Valerianella locusta	21 jours	Printemps - été